Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260409-2026_30_D-DE

SAINT-AVÉ
SAINT-TEVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 7 avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie Salle Jean LANGLO. Madame Anne GALLO-KERLEAU, Maire, ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Yannick CADIOU, Mme Morgane LE ROUX, M. Sébastien LE BRUN, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN, M. Christophe BELLON, M. Thierry EVENO, M. André BELLEGUIC, M. Yannick SCANFF, M. Ronan DANIEL, Mme Justine DESSEAUX, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, Mme Mirelle SEILLER, Mme Alice BOURET, Mme Louisa HEDDADJ, M. Eliott MAILLARD, M. Erwan CALLOCH, Mme Fanny SAFFRAY-MEDIGUE, M. Julien FORTIN, Mme Laure Anne BURBAN, Mme Hélène DESPREZ, Mme Colette BULEON-GUILLE, Mme Patricia BOUCHOUX, M. Tugdual GOALLO, M. Philippe CLERC, M. Tristan LE FLOC'H, M. Ronan LE SANT,

Absents excusés :

- Mme Agnès LE CORRE a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- M. Laurent LE MAUX a donné pouvoir à Mme Anne GALLO-KERLEAU

Date de convocation : 31 mars 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 31
  - Votants : 33

Monsieur Eliott MAILLARD a été élu secrétaire de séance.

BORDEREAU N°3
(2026/4/30) – CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ELECTION DES MEMBRES
RAPPORTEUR : ANNE GALLO-KERLEAU

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS est élue par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Le Maire est président de droit du CCAS et ne peut être élu sur une liste.

La délibération du conseil municipal de ce jour a fixé à 5 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260409-2026_30_D-DE

DECISION

VU les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du code de l'action sociale et des familles,

VU la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2026 n°2026/4/29 fixant à 11 le nombre d'administrateurs du CCAS,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Article unique : DE PROCÉDER à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du conseil municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

Liste « Saint-Avé Solidaire et Durable »	Liste « Saint-Avé Autrement »	Liste « Protégeons Saint-Avé »
Marie-Claire TASTARD-JUBIN	Patricia BOUCHOUX	
Stéphanie LE TALLEC		
Alice BOURET		
Laure-Anne BURBAN		
Eliott MAILLARD		

Nombre de votants : 33
Bulletins blancs ou nuls : 3
Nombre de suffrages exprimés : 30
Sièges à pourvoir : 5

	Voix	Répartition des sièges
Liste « Saint-Avé Solidaire et Durable »	26	4
Liste « Saint-Avé Autrement »	4	1
Liste « Protégeons Saint-Avé »		

Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

- Marie-Claire TASTARD-JUBIN,
- Stéphanie LE TALLEC,
- Alice BOURET,
- Laure-Anne BURBAN,
- Patricia BOUCHOUX,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait à Saint-Avé, le 8 avril 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Eliott MAILLARD

VILLE DE SAINT-AVÉ 56890